

DEVENIR

SAPEUR-POMPIER

PROFESSIONNEL

Les sapeurs-pompiers professionnels dépendent de la Fonction publique territoriale

Vous pouvez devenir sapeur-pompier professionnel et exercer dans un SDIS, en passant un concours

Deux niveaux de recrutement par concours sont possibles :
Lieutenant 1ère classe et Capitaine

MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONCOURS DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Certaines conditions sont communes à l'ensemble des candidats: être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions) et jouir de vos droits civiques.

Il faut aussi être titulaire d'un diplôme, dont le niveau diffère en fonction du concours visé: au minimum diplôme de niveau III pour devenir caporal de sapeur-pompier (comme le diplôme national du Brevet, CAP ou BEP) de niveau V Bac+2 pour devenir lieutenant, et de niveau VI Bac+3 (Licence, Master) pour devenir capitaine.

A noter aussi que, comme pour tout concours de la Fonction publique, il existe une voie externe et une voie interne, en fonction de votre situation et parcours professionnel

Le candidat qui réussit un concours est inscrit sur une liste d'aptitude (d'une durée de validité maximum de 4 ans). Il doit alors postuler afin d'être recruté par un SDIS. Il devra ensuite réaliser une formation initiale de près de 4 mois. S'il parvient à la valider, il pourra ensuite être affecté dans un centre d'incendie et de secours.



LES ACCÈS POSSIBLES POUR DEVENIR SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Grades	Modes d'accès	Condition d'accès Expérience sapeur-pompier	Diplôme
Lieutenant de 1ère classe	Concours externe	/	Titre ou diplôme de niveau V (anciennement III: DEUG, BTS, DUT, DEUST...)
Capitaine	Concours externe	/	Licence, titre ou diplôme classée de niveau VI (anciennement II: licence, licence professionnelle, BUT, maîtrise, master 1)

LE CONCOURS DE LIEUTENANT 1ÈRE CLASSE

Le concours externe de lieutenant de 1ère classe comporte des épreuves d'admissibilité et d'admission

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1/ **Une rédaction d'une note d'analyse** établie à partir d'un dossier d'actualité formulant une appréciation adaptée et argumentée sur une question posée aux candidats (durée de l'épreuve : 3h, coefficient 2)

Cette note permet d'apprécier les capacités du candidat à comprendre les problèmes posés et à donner des réponses adaptées et argumentées

2/ **Un questionnaire à choix multiples** portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement
(durée : 1h30 coefficient 2)

Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances d'ordre institutionnelle du candidat que ses connaissances théoriques utilisées à l'exercice des missions confiées à un lieutenant de première classe de sapeurs-pompiers professionnels

Les épreuves de pré-admission comprennent:

3 épreuves physiques et sportives communes aux 3 concours

- une épreuve de natation (50 mètres nage libre)
- une épreuve de parcours professionnel adapté
- une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger)

Ces épreuves sont notées chacune sur 20 sur le fondement d'un barème fixé par arrêté du ministre de l'intérieur, à l'exception de l'épreuve de natation qui n'est pas notée. Le candidat valide cette épreuve s'il la réalise dans le temps prévu. La moyenne des notes obtenues est affectée d'un coefficient 2. Toute note moyenne inférieure à 8 sur 20 aux épreuves physiques de parcours professionnel adapté et d'endurance cardio-respiratoire entraîne l'élimination du candidat.

L'épreuve d'admission comprend:

1/ **Une épreuve d'entretien avec le jury** à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat (25 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation ; coefficient 2)

Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, sa culture administrative et professionnelle, notamment sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique, ainsi que ses aptitudes à exercer les emplois tenus par les lieutenants de première classe.

2/ **Un oral facultatif de compréhension et d'expression en langue anglaise** (15 minutes, 10 minutes de préparation)

LE CONCOURS DE CAPITAINE

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1/ **La rédaction** d'une note d'analyse établie à partir d'un dossier d'actualité suivi de la présentation d'une note formulant une appréciation argumentée sur une question posée aux candidats (durée : 4h, coefficient 2)

Cette note a pour objet d'apprécier les capacités d'analyse et de synthèse, la cohérence du raisonnement, les facultés à argumenter et à soutenir des propositions ainsi que les qualités rédactionnelles du candidat.

2/ **Un questionnaire à réponse ouverte courte** portant sur l'option choisie par le candidat: droit, économie et gestion, gestion des risques sécurité et environnement, science de l'ingénieur (durée: 2h, coefficient 2)

Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances du candidat dans l'option choisie.

Les épreuves d'admission comprennent:

Les 3 épreuves physiques et sportives communes aux 3 concours

- une épreuve de natation (50 mètres nage libre)
- une épreuve de parcours professionnel adapté
- une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger)

Ces épreuves sont notées chacune sur 20 sur le fondement d'un barème fixé par arrêté du ministre de l'intérieur, à l'exception de l'épreuve de natation qui n'est pas notée. Le candidat valide cette épreuve s'il la réalise dans le temps prévu. La moyenne des notes obtenues est affectée d'un coefficient 2.

Toute note moyenne inférieure à 8 sur 20 aux épreuves physiques de parcours professionnel adapté et d'endurance cardio-respiratoire entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves d'admission comprennent:

1/ **Une épreuve d'entretien individuel** à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat (durée 30 minutes dont 5 minutes de présentation)

Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, sa culture administrative et professionnelle, notamment sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique, ainsi que ses aptitudes à exercer les emplois tenus par les capitaines (durée : 30 min dont 5 min de présentation; coefficient 5)

2/ **Un oral** de compréhension et d'expression en langue anglaise (durée : 15 min, coefficient 1) avec une préparation de 10 min

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Déroulement des épreuves:

Les candidats participent aux trois épreuves dans l'ordre suivant:

1) Natation (50 mètres nages libre réalisée en piscine dans un bassin de 25 ou 50 mètres, homologué par le Ministère chargé des sports

Une pause d'au moins une heure devra être prévue entre cette épreuve et l'épreuve suivante.

2) Parcours professionnel adapté

Une pause d'au moins une heure devra être prévue entre cette épreuve et l'épreuve suivante.

3) Endurance cardio-respiratoire (Luc Léger)

Description des épreuves

1. NATATION

1/ Tenue

Cette épreuve se déroule en maillot de bain. Le caleçon de bain est interdit ainsi que les lunettes et le masque de natation. Les verres de contact peuvent être portés sans lunette de natation sous la seule responsabilité du candidat

2/ Description

Le candidat doit sauter ou plonger du bord de la piscine afin d'effectuer un parcours de 50 mètres en nage libre sans s'arrêter. En cas d'utilisation d'un bassin de 25 mètres, seul le plan vertical du mur devra être touché par une partie quelconque du corps au moins lors du virage.



Pour être déclaré en réussite, le candidat doit réaliser l'épreuve dans un temps maximum de 50 secondes pour les hommes et d'une minute pour les femmes. A défaut, le candidat est déclaré en échec.

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

2. LE PARCOURS PROFESSIONNEL ADAPTE

1/ Tenue

Cette épreuve se déroule en tenue de sport, le candidat est équipé pendant toute la durée de l'épreuve d'une charge dorsale fixée sur un dossard d'ARI dont la masse totale est de 22 kg plus ou moins 500 grammes.

A l'exception de la magnésie qui est autorisée, toute autre substance additionnelle ou tout autre accessoire sont interdits (ex: gants et assimilés, protection de genoux...)



Affaire de sports tee-shirt et short



Charge dorsale montée sur dossard d'ARI de plus ou moins 22kg

2/ Déroulement chronologique

L'épreuve consiste à réaliser un parcours comprenant six étapes. Chaque étape doit être validée par le candidat pour qu'il puisse poursuivre le parcours à l'étape suivante.

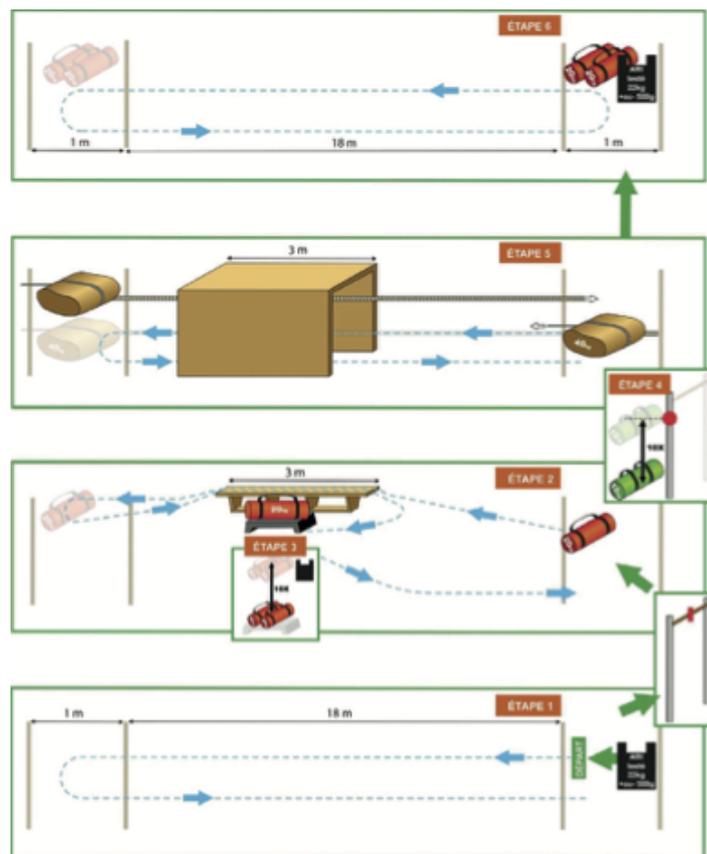
Le chronomètre est déclenché lorsque le candidat se met en mouvement pour débuter le parcours. Un examinateur accompagne le candidat tout au long du parcours. Chaque faute constatée par l'examineur sera indiquée au candidat qui devra la corriger immédiatement conformément au descriptif suivant (ci-dessous)

Parcours comprenant six étapes



LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

3/ Descriptif des étapes



Étape 1:

L'ensemble des étapes se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres avec une zone supplémentaire de 1 mètre de part et d'autres désignée dans le texte "zone de 1 m en bout de piste"

"Avant le départ, les deux pieds du candidats se toruvent avant la ligne délimitant la piste. Le candidat réalise un aller-retour en franchissant la ligne opposée délimitant la piste située à 18 mètres avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse pour revenir à sa place initiale.

Dans la zone de 1m en bout de piste, se trouve une barre fixe de 2,5 à 3,5 centimètres de diamètre, placée à une hauteur minimale d'1,90 mètre qui permet au candidat de se suspendre totalement sans toucher le sol et sans que l'espace libre ne soit supérieur à 30 cm environ. Un dispositif de 5cm de largeur plus ou moins 1 cm et 5 cm de diamètre plus ou moins 1cm est ficé au centre de la barre. Le candidat saisit librement la barre fixe à deux mains qu'il place d'un côté du repère central.

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

D'une position stationnaire, où seules les mains sont en contact avec la barre fixe et les pieds décollés du sol, le candidat réalise une translation afin de saisir des deux mains la barre de l'autre côté du repère. lieu de position de départ, puis repose les pieds au sol "



02

Etape 2:

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres. Le centre d'un obstacle d'une longueur de 3 mètres, d'une largeur de 25 centimètres et d'une hauteur de 30 centimètres (banc suédois) est placé à mi-distance, dans le sens longitudinal de la piste. Deux repères visuels placés à 50 centimètres de chaque extrémité du banc déterminent la zone d'entrée et de sortie de cet obstacle. Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste. Le candidat saisit une charge de 20 kg (sac à poignée centrale) dans une main et parcourt un aller de 18 mètres qui comprend la traversée de l'obstacle de bout en bout.

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

La montée sur l'obstacle se fait par l'appui de tout ou partie d'un pied au moins dans la zone d'entrée. La descente de l'obstacle se fait après l'appui au moins de tout ou partie d'un pied dans la zone de sortie.

Le candidat franchit la ligne délimitant la piste située à 18 mètres, dépose la charge de 20 kg au sol derrière la ligne et la saisit avec l'autre main. Il réalise le trajet retour en franchissant l'obstacle dans les mêmes conditions que durant le trajet aller.

L'étape n° 2 est validée lorsque le candidat franchit entièrement le banc et pose les deux pieds au sol.



03

Etape 3:

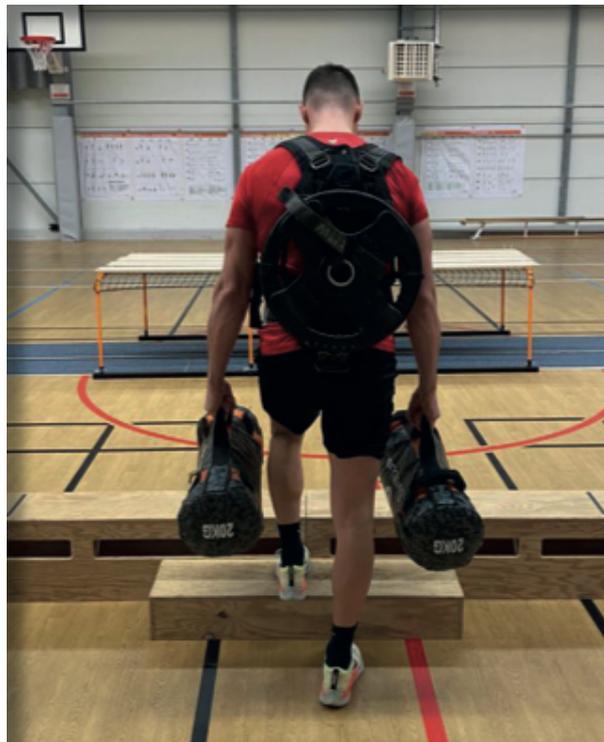
Cette étape se déroule à l'aide de deux marches matérialisées par une marche placée contre la banc en son centre et le banc lui-même ainsi que deux charges de 20 kg chacune (sac à poignées centrales). Dès la descente du banc au terme de l'étape 2, le candidat saisit la seconde charge de 20 kg placée sur la première marche. Une charge dans chaque mains, soit 40 kg, le candidat effectue 10 montées et descentes sur les marches telles que définies ci-dessus.

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

A chaque reprise, les deux pieds ont un appui sur le sol et sur la surface supérieure du banc. Le nombre de réalisations validé est compté à voix haute par l'examineur.

Lorsque l'examineur a compté 10, le candidat dépose l'une des deux charges sur l'emplacement initial et termine le trajet retour de l'étape 3 pour franchir la ligne délimitant la piste située à 18 mètres.

L'étape n°3 est validée lorsque le candidat franchit entièrement la ligne délimitant la piste.



04

Etape 4 :



Cette étape se déroule à l'aide d'une charge de 10 kg (sac à poignées) et d'un repère visuel à une hauteur de 1,60 m sur un support vertical positionné dans la zone d'un mètre en bout de piste.

Le candidat saisit la charge de 10 kg placée au sol et touche alternativement le repère puis le sol sans lâcher la charge. Il répète 10 fois cet exercice.

Chaque touché au sol validé est compté à voix haute par l'examineur.

L'étape n°4 est validée lorsque l'examineur a compté le dixième touché au sol.

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

05

Etape 5 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres. Un obstacle dans le sens longitudinal de la piste dont le centre est placé à mi-distance est matérialisé par un dispositif en tunnel de 3 mètres de longueur, de 1,20 mètre de largeur minimum et d'une hauteur comprise entre 65 et 70 centimètres.

Une charge de 40 kg, munie d'une sangle de 1,20 m est placée dans l'axe du tunnel au-delà de la ligne opposée dans la zone de 1 m en bout de piste.

En restant dans la zone d'un mètre en bout de piste, le candidat saisit une corde de 12 mm de diamètre (type LSPCC) reliée à la charge et la tracte vers lui sur 18 m jusqu'à ce que celle-ci franchisse entièrement la ligne délimitant la piste.

Durant la traction, au moins un pied du candidat se trouve dans la zone de 1 m en bout de piste. Le candidat saisit alors la charge par la sangle et retourne la déposer à sa place initiale en passant sous l'obstacle.



LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Enfin, le candidat réalise le trajet retour en passant sous l'obstacle.

L'étape n° 5 est validée lorsque le candidat franchit entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied.



06

Etape 6 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres.

Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste dans la zone de 1 m en bout de piste. Le candidat saisit une charge de 20 kg dans chaque main, soit 40 kg. Le candidat réalise des allers-retours sur la piste de 18 mètres.

A chaque extrémité, le candidat devra franchir entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse.

Le candidat est autorisé à poser une ou deux charges dans les zones de 1 m en bout de piste uniquement, les reprendre et poursuivre l'étape.

Si l'une ou les deux charges touchent le sol entre les deux lignes délimitant la piste de 18 m, cette distance n'est pas validée ni comptée et le candidat devra regagner l'une des zones de 1 m en bout de piste afin de poursuivre l'étape.

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Chaque distance de 18 mètres validée est comptée à voix haute par l'examineur. L'étape n° 6 s'arrête lorsque :

- le candidat valide 15 fois la distance de 18 mètres ;
- le temps imparti est écoulé ;
- le candidat abandonne.



L'épreuve du parcours de robustesse est notée sur 20 points. Le temps imparti est de quatre minutes pour les hommes et cinq minutes trente secondes pour les femmes. Lorsque le temps imparti est écoulé, l'épreuve s'arrête. Chacune des cinq premières étapes validées compte pour un point. Au cours de l'étape 6, chacune des distances de 18 mètres validée compte pour un point.

LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

3- ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE (LUC LÉGER)

1/ Tenue

Cette épreuve se déroule en tenue de sport avec chaussures sans pointe.

Le candidat devra courir en navette sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 20 mètres au rythme d'une bande sonore lui indiquant le nombre de paliers atteints. En début d'épreuve, la vitesse est lente puis elle augmente par palier toutes les 60 secondes.

En cas de chute pendant l'épreuve, le candidat est autorisé à la poursuivre dans la mesure où cette chute ne modifie pas le nombre de navettes. Le candidat doit régler sa vitesse de manière à se trouver en bout de piste au moment où retentit le signal sonore.

L'épreuve prend fin lorsque le candidat ne peut plus suivre l'allure imposée ou lorsqu'il abandonne.



LES ÉPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES

*L'épreuve d'endurance
cardio-respiratoire
est notée sur 20 points
selon le barème suivant :*

Barème d'évaluation endurance cardio-respiratoire		
Note	Homme	Femme
20	14P	11P
19	13P 45sec	10P 45sec
18	13P 30sec	10P 30sec
17	13P 15sec	10P 15sec
16	13P	10P
15	12P 45sec	9P 45sec
14	12P 30sec	9P 30sec
13	12P 15sec	9P 15sec
12	12P	9P
11	11P 30sec	8P 45sec
10	11P	8P 30sec
9	10P 30sec	8P
8	10P	7P 30sec
7	9P 30sec	7P
6	9P	6P 30sec
5	8P 30sec	6P
4	8P	5P 30sec
3	7P 30sec	5P
2	7P	4P 30sec
1	6P 30sec	4P
0	6P	3P 30sec

